**Samedi 5 octobre 2019 de 09h00 à 17h30**

**Complexe Sportif du petit port**

**Boulevard du Petit Port, 44300 Nantes**

**salle des Antilles**

**Ordre du jour :**

1. **Point FDJ 2020 (CoDir + CoOrg FDJ) (09h15-12h30)**

**INFO Sabre laser** : Master à organiser entre les finales ou via des démonstrations en journée. Interventions ponctuelles. Le souci du sabre laser c’est l’arène (d’un diamètre de 10m) et les horaires d’organisation. Le but mettre en lumière les trois styles de pratiques, et communiquer via les leaders de ce projet fédéral. L’arène est simplement matérialisée au sol, il ne faut pas monter d’équipement spécifique.

**Date : Le week-end end du 21 juin, acté et mis à jour sur le calendrier fédéral.**

**Situation sur les salles :**

Parc Exposition Nantes :

Devis du 12/07/19 : location seule des salles : 30660€ HT

Autres prestations : gestion du site / aménagement des espaces / divers : 17500€ HT

Au total 82 000€

Mail du 30 septembre 19 / Relance de François Méchin Responsable Production Evénements pour confirmer la pré-résa. Répondre de désistement à apporter.

**Pierre Quinon / Suaps / ESPE :**

Salles disponibles, nécessité de mettre une structure mobile à l’extérieur (= demander l’autorisation au stade pour y installer la structure). Mail fait à l’ESPE pour solliciter un entretien.

Pas d’autres solutions que d’opter pour ce site. Il faut avancer rapidement sur le sujet notamment via une visite technique, prendre des dimensions, réfléchir à l’agencement des pistes.

Pour le budget : 8000€ ont été voté lors de l’AG, 3000€ seront provisionné sur cette saison, la FFE nous soutiens à hauteur de 10000€.

Sur la structure mobile il faut se renseigner auprès des associations culturelles qui ont des chapiteaux à louer.

Lors de la visite technique, il faut aussi se rapprocher de la mairie qui a du matériel et qui peut aider à monter le matériel.

Demander à la police municipale de passer lors de l’évènement. Identifier les parkings et moyens d’accès.

Attention à quinon pour l’électricité car les plombs sautent régulièrement, prévoir une estrade pour couvrir les sautoirs (sable).Courrier : Matériels Ville de Nantes.

Coût :

Chapiteau : entre 10000 ET 15000 €

Gardiennage 24/24h : Bernard va se renseigner sur le sujet : 3000 ET 5000 €

Couverture d’une zone en contreplaqué + mélaminé noir -> 2M80 PAR 2.07M 7€ le m²

**Signalétique et communication :** voir avec la ville pour avoir des panneaux ou banderoles.

Voir avec la TAN pour que l’information passe en boucles sur les panneaux informatiques.

Agence repère : peuvent nous éditer les supports mais ne gère pas l’affichage, la Communication média et réseau sociaux.

Listing matériels CoReg. Voir avec René Lembert pour la mise à jour.

**Quelles garanties nous apportons aux fournisseurs quand on va aller négocier avec eux ?** :

Demander à la banque de nous certifier via une attestation en tant que bon payeur afin que l’on puisse passer commande et valider les devis en précisant le paiement des fournisseurs à 30 jours.

**Bilan FDJ 2019 : Relance à Mr Cadot le 11/08/19**

Réponse le 21/08/19 : le bilan définitif de la FDJ ne m’a pas encore été transmis par le trésorier.

Mais vous pouvez déjà me transmettre vos questions suite à notre premier échange in situ

[pharmacie.cadot@perso.alliadis.net](mailto:pharmacie.cadot@perso.alliadis.net)

Guillaume va passer la main à la commission d’organisation pour relancer sur le sujet.

Le NEC a un rétro planning sur lequel on va pouvoir s’inspirer ; le coreg propose au NEC de mutualiser des outils/matériels que l’on utilisera lors de la FDJ et que l’on peut acheter à présent pour le mettre au service des clubs qui organisent des éléments majeurs.

**Bénévoles** : hennin Beaumont parle de 50 bénévoles sur les pistes pour la compétition, vue le nombre de salles il faut que l’on augmente le nombre de bénévoles :

2 responsables par salle + 4 bénévoles par salle.

Pour la buvette il faut que cela tourne : environ 50 personnes au total avec des créneaux horaires, des temps de repos prévus pour ceux qui viennent de loin.

Tous les bénévoles non licenciés seront licenciés d’office licence type dirigeant indépendante par le comité régional afin de couvrir les problèmes d’assurances.

Tenue vestimentaire : tee shirt identification.

Quotas par club : on part des quotas des féminines. Au total : 100 créneaux bénévoles dont 40 personnes pour l’installation le vendredi.

**Idée d’organisation** : SUAPS : 22 pistes, ESP : 2 pistes, Quinon salle du bas : 22 pistes, 12 pistes dans la salle d’athlétisme avec l’arène. A préciser une fois les plans établis.

**Garde housse :** espace musculation, condamnation des vestiaires, dans le gymnase du suaps on peut mettre des pistes ou faire un garde housse. Restauration : chapiteau à l’extérieur, tout centraliser au même endroit + faire un « point café » dans chaque salle.

Utiliser la salle anti dopage déjà présente pour faire l’infirmerie car l’infirmerie existante à une température élevé.

Avoir télé et répétiteur des informations dans les salles pour diffuser les feuilles de match : réfléchir à un site internet dédié ou à un onglet sur le site internet du coreg, avec du câble, une application, ou une webcam qui film un écran donc réfléchir à dédoubler les DT.

**Dispositif de secours/sécurité :** il faudra contacter les pompiers, demander s’il faut mettre des barrières le long du trottoir pour sécuriser l’accès.

**Rappel de l’organisation des recettes (a déjà été voté) :** A l’adjoint au sport il a été présenté ces trois volets et le fait que le bénévolat sera valorisé.

**Décision CODIR N° 29-06-2019-12 :**

Trois axes de partage ont été définis pour la FDJ 2020 :

Une part pour la vie du CoReg (politique sportive) pour l’endiguement des baisses d’aides public.

Une part sur l'aide aux clubs/licencié-e-s (il faut s'attendre dans les années à venir d'une hausse de la part de FFE)

Une part aux clubs participants (proposition de quota de bénévoles par clubs) pour la valorisation de la participation des bénévoles.

**Réflexion :** si il y a du bénéfice on répartie les recettes mais s’il n’y a pas de bénéfice est ce que dans le budget on garde une somme d’argent pour valoriser le bénévolat ? Aujourd’hui les 1/3 ont été voté mais la règle du jeu de la répartition de l’argent pour les bénévoles n’est pas acté. Est-ce que l’on peut provisionner le cout de le déplacement et de l’hébergement lorsque l’on se déplace à la FDJ et l’allouer au bénévolat car là on n’aura pas de déplacement (8000 scindé en deux, une partie pour couvrir les frais des bénévoles et une partie en matelas)?

**Vote du comité directeur :**

. Vote du provisionnement d’un fond de garantie de 4000€ pour couvrir les frais des bénévoles et 4000€ de matelas, qu’il y ait bénéfice ou non ? Contre 1, abstention 0

. Affectation de la valorisation bénévole : pour à l’unanimité.

En complément : Proposition de rembourser aux clubs leurs achats matériels sur facture.

Investissement à faire sur la saison 2020/2021.

Toujours en fonction de la répartition par rapport aux quotas de bénévoles investis lors de la FDJ.

Ceci dans l’attente de la réalisation de la FDJ.

**Prochaine étape :** faire travailler les commissions : qu’elles prévoient ordre du jour et compte rendu des décisions prises, des questions soulevées, des liens transverses entre commissions : créer un espace communautaire (google drive) sur lequel chaque commission peut enregistrer ses informations (fait, en cours, fini). Etablir un retro planning des réunions.

Lister les commissions et les personnes présentes + faire un trombinoscope. Travailler sur la communication locale (média, réseau sociaux)

**A FAIRE** :

- Courrier à envoyer à la ville et se mettre en relation avec la personne responsable du matériel à la mairie,

- visite technique avec la mairie sur site, il faut qu’un membre de chaque commission soit présent lors de la visite,

- visite technique avec la police municipale,

- déclaration auprès de l’assurance de la manifestation + demander à la FFE une attestation d’assurance comme quoi elle couvre l’évènement,

- Pierre RICHARD se charge de remplir les tableaux de matériels que l’équipe technique donnera,

- contacter le stade proche de QUINON pour avoir l’autorisation de la mise en place d’une structure mobile pour la restauration,

- demander à la banque une attestation de bon payeur,

- demander l’autorisation d’utiliser les lieux aux différents clubs qui utilisent quinon

- contacter des associations culturelles pour la location de chapiteaux

- courrier à la FFE pour avoir des tee shirt à destination des bénévoles

- faire un listing du matériel que le coreg a déjà, mais aussi de ce que l’oms peut proposer type talki walki.

- Voir avec la ligue de foot pour l’hébergement des bénévoles qui viendront plusieurs jours

**DATES :**

- le coreg a réunion avec Philippe fadeau de la FFE, proposition aux commissions d’être présent :

- 16 novembre lors du Scaramouche réunion du comité d’organisation de la FDJ.

- jeudi 16 janvier à 19h à la ligue de foot + restauration sur place + visioconférence.

**Commission Evènement FFE :** Mail du 1/10/19

Demande d’une réunion préparatoire FDJ avec Philippe Fadeau : octobre ou novembre

Calage sur les grandes lignes de l’organisation de la FDJ

**Plusieurs salles :** gestion de la communication/relais/diffusion ?

**2. Licences/Subventions/Budgets**

Point sur le nombre de licence et les nouvelles affiliations de club. 1987 licences au 31 août.

Le budget prévisionnel est présenté mais doit être repris pour plus de précision et en comparaison de ce qui a été voté en AG de Juin.

**3. Vie sportive/Calendrier/Compétitions**

Début septembre : réunion de la vie sportive, nombreuses personnes présentes.

-> Opération féminine : demande que l’on envoie aux clubs la liste des féminines qui ont bénéficié de l’offre.

-> demande de mise en ligne sur le site internet de la liste des arbitres régionaux.

-> demande de renvoi de la règle du jeu pour les tireurs isolés.

-> ajouté au calendrier les compétitions clubs (titans, scaramouche, saint gilles)

Réunion CRA/CNA à la FFE : présentation par Dorian (support : mail) :

- Rôle de la CRA et réforme territoriale :

Rôle : la formation et le suivi des arbitres avec pour objectif de détecter et suivre les arbitres qui ont le potentiel de continuer au niveau national.

Propositions : possibilité de faire une formation mais surtout un suivi plus poussé des jeunes arbitres (M17 et M20 notamment) : stage(s) en parallèle des stages M15/M17 ; obligation des référents présents d’écrire un rapport (en plus des feuilles de validation, car souvent peu de détails ajoutés) par arbitres en formation régional ; voire aux arbitres pressentis pour le national. Pb : demande plus de temps au responsables CRA (guillaume et JMS)

Réforme territoriale : certains CID peuvent passer outre l’autorité de la CRA pour les faire poursuivre au niveau national.

Solution : inscription à la JNA National uniquement faisable par CRA.

Dans le Coreg des PDL, pas de soucis normalement car même structure qu’avant.

Autre rappel : JNA = journée de formation / examen de septembre octobre. Juin = session d’examen.

Règlement national des arbitres : mis à jour par la CNA, en cas de requête il faut écrire à JMS : soulèvement d’un problème d’âge pour entrer en formation nationale : 18 ans pour entrer en formation nationale.

Formation des arbitres :

Formation nationale : 5 CN sur 1 an

Jeunes pressentis pour FDJ et vichy : les envoyer en priorité à pont à mousson

Présentation du logiciel PRA (plan régional d’arbitrage) : pas utile pour le coreg

Non combativité : l’information sera faite en détail par le CRA aux comités départementaux, avec la définition : 1 min sans touche.

Sécurité (masque et responsabilité): la CRA se chargera de rappeler ces points-là.

Ecriture d’une note spécifique qui indique que suite au changement des directives fédérales, les articles liés à la sécurité et à la non combativité sont à appliquer pour toutes les compétitions, challenges, stages à partir de M17. S’il y a un accident et que le tireur n’a pas la double attache alors c’est l’arbitre qui est responsable car il est responsable de la sécurité donc pas de laisser passer, zéro tolérance et obligation de demander un avis au DT.

- Autres : différents rappels qui seront transmis par la CRA.

………………….

**Vote pour soumettre la cooptation de Dorian dans la commission d’arbitrage** : voté à l’unanimité.

**Révision de la cotisation escrime et cancer du sein pour l’action portée par le coreg :**

Actuellement 60€, proposition pour 2020/2021 d’augmentation tout en utilisant quand même la subvention sport santé du coreg : 80 €.

Créer une fiche dédiée au sport santé dans la même veine que la fiche aide aux familles :

Comme c’est tarifaire il faut que ça soit voté en AG.

**Sélection des vétérans à entériner : comment attribué les quotas régionaux à nos équipes hommes v1 ?** **Propositions :** soit une épreuve attributive de quotas, ou alors avoir une épreuve régionale attributive de quotas ; faire en sorte que l’épreuve qui attribue le quota soit faite après les deux épreuves qualificatives de la ffe et avant le championnat de France.

Sujet compliqué : JMS va réunir les vétérans pour en discuter et revient vers le CD pour faire une proposition.

**Achat des livrets « lames »** pour les clubs, il aide les maitres d’armes sur la pédagogie. Proposition que le coreg en achète et en attribue un par club, un par personne en formation : Achat d’un lot de 100.

Retour des candidatures aux compétitions régionales/zone : la commission de zone composée des trois présidents de ligue a désigné le nec comme organisateur de la zone aux 6 armes : 18/19 janvier.

**4. Comité départementaux**

Modification des comités départementaux en association départementale. Les statuts types ont été envoyé aux comités départementaux par la FFE, guillaume les transferts aux comités départementaux.

Aujourd’hui la seule chose d’imposé c’est la modification des statuts. Pour impliquer les associations départementales, la FFE a mis en place un modèle de convention entre le coreg et comité départementaux d’une durée d’une olympiade.

Si cette convention est mise en place le coreg peut fixer des objectifs/missions donnés aux associations départementales. Si les objectifs sont remplis, il pourrait y avoir une contrepartie.

En 2020 obligation d’avoir les nouveaux statuts, dans lequel il est proposé la convention entre coreg et comité départemental.

Le coreg va organiser une réunion avec les présidents de comité départementaux pour éclaircir les statuts et les exigences que la FFE demande.

**5. Matériels/pistes**

Les pistes neuves ne devront être dédiées qu’aux évènements majeurs pour les deux premières années d’utilisation; elles doivent être des éléments de mise en valeur des évènements majeurs notamment lors des finales. Tout en sachant que le stock des anciennes pistes doit être fait pour que les clubs puissent avoir la possibilité de les utiliser.

Les nouvelles pistes sont en cours de surpiqure et seront livrées courant septembre.